

Motion Collège Beaufeuillage FSU, Solidaires, CGT au CDEN du 29/11/18

Les organisations signataires demandent à M. Le Président du Conseil Départemental de revenir sur la décision de fermer le collège Beaufeuillage à la rentrée 2020.

Cette annonce de fermeture est intervenue de façon brutale dans le collège en février 2018. Les usagers du collège n'en ont été officiellement informés qu'au printemps 2018 par voie de presse.

Le collège Beaufeuillage accueille entre 400 et 430 élèves depuis longtemps, parmi lesquels des élèves allophones, dont des jeunes mineurs isolés et un dispositif spécifique de scolarisation. Grâce à l'action du Conseil Départemental, c'est un collège bien entretenu, bien équipé (rénovation de toutes les huisseries, du self, d'un gymnase, de salles de classes, du CDI, de la salle des professeurs). C'est un collège qualifié par ses usagers de « familial », dans lequel « il fait bon étudier », comme l'ont indiqué à chaque fois les représentants des parents et qui obtient de bons résultats au Diplôme National du Brevet. Enfin ce collège bénéficie d'une grande stabilité de la communauté éducative (équipe pédagogique, agents administratifs, de restauration d'entretien). Par ses caractéristiques, il se rapproche des collèges susceptibles d'améliorer la réussite des élèves qui leur sont confiés, comme l'indique le rapport communiqué en novembre 2014 par les services de la direction de l'évaluation de la prospective et des performances à l'issue d'études menées sur la corrélation entre taille des établissements et performance scolaire des élèves.

Pour nos organisations, si l'objectif est l'amélioration de la mixité sociale, le collège Beaufeuillage a et aura toute sa place.

De plus, la forte attractivité d'un collège neuf, comme cela s'est déjà produit dans le département, fera du collège d'Hillion un très gros collège qui atteindra rapidement plus de 700 élèves avec toutes les problématiques liées à cette taille. A un moment où les phénomènes de violences dans les établissements se multiplient, comment admettre que le Conseil départemental décide la construction de gros établissements ayant un taux d'encadrement plus faible : une ou un seul(e) CPE, une ou un seul(e) documentaliste, une ou un seul(e) assistant(e) social(e) et une ou un seul(e) infirmier(e) ?

Il n'y a pas et il n'y aura pas de collège en trop sur Saint-Brieuc. Il faudra donc bien maintenir tous les collèges de l'agglomération.